

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0857

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Désignation d'un représentant de la Métropole

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0857**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Désignation d'un représentant de la Métropole

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Le SYMALIM est issu de la fusion en 2017 du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage, créé par arrêté préfectoral en date du 1^{er} avril 1968, et des anciens syndicats des communes riveraines du Canal de Jonage et celui de la Rize. La Communauté urbaine de Lyon adhère au syndicat par délibération en date du 24 octobre 1994.

Le SYMALIM a pour objet la gestion et l'exploitation du grand parc Miribel-Jonage ainsi que la gestion de l'Anneau Bleu, le long du canal de Jonage, et du cours d'eau de la Rize, dans le respect de ses 4 vocations : préservation de la ressource en eau potable, favorisation de l'espace de régulation des crues, développement des loisirs de plein air et valorisation du patrimoine naturel.

Chaque année, l'île de Miribel-Jonage accueille près de 4 millions de visiteurs, dont 2,5 millions durant la période estivale.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée à la Communauté urbaine et a repris 95 % des participations versées par la Département du Rhône conformément à la clé de répartition définie par la commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT).

Au 1^{er} janvier 2021, le SYMALIM compte 16 membres dont la Métropole, le Département de l'Ain, la Communauté de communes Miribel Plateau, les 11 communes limitrophes du Grand Parc (réparties sur la Métropole et les Départements de l'Ain et du Rhône), ainsi que les Villes de Villeurbanne et de Lyon.

La Métropole représente 57 % de sa gouvernance et dispose de 12 représentants au comité syndical.

II - Modalités de représentation

Par délibération du Conseil n° 2020-0022 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné les élus suivants pour siéger au sein du comité syndical du SYMALIM :

Titulaires	Suppléants
- Catherine Creuze	- Bertrand Artigny
- Jean-Claude Ray	- Joëlle Percet
- Anne Gersperrin	- Hugo Dalby
- Pierre Athanaze	- Claire Brossaud
- Nathalie Dehan	- Béatrice Vessiller
- Matthieu Vieira	- Léna Arthaud
- Issam Benzeghiba	- Laurent Legendre
- Stéphane Gomez	- Dominique Credoiz
- Anne Reveyrand	- Emilie Prost
- Christophe Quiniou	- Julien Smati
- Laurence Fautra	- Catherine Dupuy
- Jean-Jacques Selles	- Doriane Corsale

Dans le prolongement du 2^{ème} tour de scrutin relatif au renouvellement général des conseils régionaux intervenu le 27 juin 2021, madame Laurence Fautra a été élue Conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes.

En application de la législation limitant le cumul des mandats, madame Laurence Fautra a démissionné de son mandat de Conseillère de la Métropole, laissant, en conséquence, 1 siège de titulaire vacant au sein du comité syndical du SYMALIM.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à la désignation correspondante ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime de la Commission permanente pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret, en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Messaouda EL FALOUSSI en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité syndical du SYMALIM.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-267391-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
